

BURUNDI

ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION POLITIQUE ET RÉPERCUSSIONS SUR LA SITUATION AGRICOLE¹



État des lieux de la situation politique

Cela fait maintenant près de trois années que le Burundi s'enlise dans une crise politique majeure aux conséquences dévastatrices pour la population tant sur le plan humanitaire, que sécuritaire et économique. Il est crucial que le Burundi revienne à l'agenda de la Belgique et de l'Union européenne.

La réélection du Président Pierre Nkurunziza en juillet 2015 pour un 3^{ème} mandat controversé a sonné le glas. Le Burundi se retrouve aujourd'hui totalement isolé du reste de la communauté internationale comme en atteste les sanctions ciblées de l'Union Européenne (UE), de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'arrêt d'une partie de la coopération internationale à son égard, ou encore son retrait de la Cour pénale internationale (CPI) en octobre dernier.

¹ Ce document est le fruit d'un travail commun entre les organisations de la Commission Justice et Paix Belgique et Entraide et Fraternité. Il n'engage nullement la responsabilité d'autres organisations ou de leurs partenaires.

La situation semble bloquée comme en atteste l'échec récent de la médiation internationale entreprise par la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest. La communauté internationale peine à dialoguer avec les autorités burundaises et sa volonté d'endigement de la crise semble au point mort. Aussi, l'immobilisme de la communauté internationale, conjugué à l'absence d'une opposition forte ainsi qu'à l'exil des représentants des organisations de la société civile, amenuise chaque jour davantage les opportunités de changement.

Pourtant, la situation délétère qui prévaut aujourd'hui pèse lourdement sur le quotidien des populations. Un climat de peur s'est instauré sur l'ensemble du pays, et l'exercice des libertés fondamentales se réduit peu plus chaque jour. Et la situation ne tend pas à s'améliorer au vu des évolutions récentes.

Référendum constitutionnel et élections - En octobre 2017, le Gouvernement a adopté un projet de référendum qui soumettra au vote populaire les changements de Constitution voulus par la majorité. Ces modifications permettraient au Président P. Nkurunziza de se représenter pour deux nouveaux mandats de 7 ans, l'autorisant de fait à se maintenir à la tête du pouvoir jusqu'en 2034 - soit 19 années supplémentaires par rapport aux dispositions actuelles de la Constitution burundaise et des Accords de paix d'Arusha. Alors qu'officiellement, aucune campagne en faveur ou contre les modifications constitutionnelles n'est autorisée pour l'instant, le gouvernement s'est lancé dans une « campagne d'explication » de ces changements auprès de la population, faisant ainsi clairement campagne pour le « oui ». Celle-ci s'apparente à une véritable campagne de terreur pour imposer le « oui ». Ainsi depuis décembre 2017, plus de 60 personnes de l'opposition auraient été arrêtées². En parallèle, le Gouvernement a mis en place un système de taxes prélevées sur les salaires pour financer les élections de 2020³. La société civile burundaise, ainsi qu'une partie des parlementaires dénoncent cette pratique anticonstitutionnelle. Sous couvert de « contribution volontaire », la population qui, dans un contexte économique morose, lutte déjà au quotidien pour subvenir à ses besoins primaires, est rançonnée par les autorités.

Violation des droits humains et lois liberticides – Les ONG de défense des droits humains, dont la FIDH, font état en juin 2017 d'au moins 1200 personnes tuées, entre 400 et 900 victimes de disparitions forcées, 10 000 personnes détenues arbitrairement et plusieurs centaines de cas de torture⁴. Selon ces dernières, ces violations des droits humains sont majoritairement commises par les forces de l'ordre burundaises (police, armée, service de renseignement) ainsi que par la milice progouvernementale des Imbonerakure⁵. Ils agissent en toute impunité. En parallèle de ces graves accusations, le Gouvernement est en train de mettre en œuvre une série de lois qui réduisent les libertés fondamentales et la liberté d'association. À cet égard, la loi sur les ONG⁶ (janvier 2017) est représentative : elle encadre et contraint les activités de ces dernières dans les domaines d'activités « autorisées » par le Gouvernement, fait peser une

² [Burundi Watch Update 97, January 2018.](#)

³ [Site officiel du Gouvernement du Burundi, décembre 2017.](#)

⁴ FIDH, Rapport *Le Burundi au bord du gouffre : retour sur deux années de terreur*, juin 2017, page 5.

⁵ [Conseil des Droits de l'Homme, Rapport final détaillé de la Commission d'enquête sur le Burundi, septembre 2017, page 62, point 202 à 207.](#)

⁶ [Site officiel de la Présidence de la République du Burundi, Loi portant sur le cadre général de la coopération entre la République du Burundi et les organisations non gouvernementales étrangères, janvier 2017](#)

lourde charge de rapportage sur les organisations dans le but de contraindre leurs actions et impose de nouvelles taxes pour pallier l'absence de liquidité du pays. Enfin, elle exige des quotas ethniques parmi les salariés des organisations (60% Hutu, 40% Tutsi). Cette loi s'ajoute à la liste des nombreuses lois liberticides déjà en place : loi sur la presse⁷, loi sur les manifestations sur la voie publique et réunions publiques⁸ ou encore la loi sur les ASBL.⁹

Vers un nouveau conflit ? – La généralisation de la violence et l'instrumentalisation de la peur par les autorités fait craindre à la population la possible émergence d'un nouveau conflit. Les tensions politiques et économiques actuelles font ressurgir la question ethnique au sein des communautés, qui est elle aussi instrumentalisée par le pouvoir. Comme le rapporte le Haut-Commissariat aux réfugiés, la crise a déjà contraint plus de 400 000 Burundais à l'exil¹⁰. Des organisations rapportent que des milices seraient en train de s'organiser au sein des camps de réfugiés à l'extérieur du pays, faisant craindre de possibles violences dans un futur proche. Par ailleurs, il est inquiétant de constater que de nombreux Burundais en exil se résolvent au fait que seul un conflit armé permettra un renversement de la situation actuelle.

Ce constat dramatique ne peut qu'alerter l'Union Européenne et ses États membres, dont la Belgique, qui se doit de réagir. Face à la crise politique, l'appui budgétaire et institutionnel européen a cessé en mars 2016 en guise de réponse à l'attitude des dirigeants burundais. Le Gouvernement, exsangue et isolé d'une partie de la communauté internationale, se trouve aujourd'hui dans une situation économique très délicate et se voit contraint de réaliser des coupes budgétaires importantes. C'est donc l'ensemble des activités du pays qui souffrent des conséquences de cette crise politique majeure. La population pâtit lourdement de ces restrictions qui entravent leur accès aux services de base (santé, éducation, alimentation, mobilité, ...). Le lourd tribut payé par la population s'illustre notamment par la dégradation du secteur agricole qui est gravement touché, alors qu'il constitue la source principale des moyens de subsistance de la population.

En situation de crise, quel rôle pour l'agriculture familiale ?

L'agriculture, un secteur fondamental au Burundi - Elle constitue la base de l'économie nationale en contribuant à près de 50% du PIB. Ensuite, elle occupe et procure des revenus à environ 90% de la population. L'agriculture familiale fournit aussi 95% de l'alimentation consommée par les familles burundaises, bien que le contexte socioéconomique et politique actuel érige la sécurité alimentaire de la population en un réel défi. Selon la Commission européenne, depuis la crise de 2015, la production alimentaire a chuté de 25% ce qui alourdit fortement le bilan des victimes de l'insécurité alimentaire – estimé à 1,7 millions de personnes - et augmente le prix des denrées sur les marchés locaux¹¹.

⁷ [Loi régissant la presse au Burundi, mai 2015](#)

⁸ [Site officiel de la Présidence de la République du Burundi, Règlementation des manifestations sur la voie publique et réunions publiques, décembre 2013](#)

⁹ [Site officiel de la Présidence de la République du Burundi, Loi portant cadre organique des associations sans but lucratif, janvier 2017](#)

¹⁰ [Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 4 septembre 2017](#)

¹¹ Commission européenne, Protection civile et opération d'aide humanitaire européennes, Fact sheet Burundi, décembre 2017.

Le tissu agricole menacé - Comme souvent, ce sont ceux qui cultivent la terre – et plus particulièrement les femmes - qui souffrent le plus de la pauvreté et de la faim. Ce paradoxe profondément injuste favorise l'exode rural. À cette situation critique s'ajoutent des contraintes supplémentaires dues au contexte politique comme par exemple l'abandon des terres par les réfugiés ou le sous-financement de l'État dans le secteur agricole. Alors que l'agriculture devrait être considérée comme une préoccupation majeure par les autorités pour assurer la sécurité alimentaire, le Gouvernement est loin de préconiser une vision stratégique et durable de l'agriculture. Bien qu'il se soit engagé à consacrer 10% du budget national à ce secteur, on constate que l'investissement de l'État dans l'agriculture se limite aujourd'hui à environ 4% du budget total.

Au vu de cette situation critique, le Burundi bénéficie de programmes internationaux d'aide alimentaire¹², mais si ceux-ci sauvent des vies, ils engendrent également des impacts négatifs à plus long terme. Les collines se dépeuplent pour bénéficier de l'assistance des camps de réfugiés environnants, le monde paysan se voit ainsi déstructuré et dépossédé de son rôle social. En conséquence, l'estime de soi des paysans et paysannes est anéanti et le type d'agriculture pratiquée est peu créatif. En l'absence d'un « plan de sortie » de l'aide et d'un plan de développement rural durable, le risque de dépendance fragilise davantage la population.

Le besoin de soutenir une agriculture familiale durable et innovatrice - Dans cet environnement nourri de tensions multiples, le maintien d'un tissu agricole résilient constitue une assurance pour la survie et le développement en milieu rural. Dans cette optique, nous estimons que l'appui aux associations locales et la collaboration avec les organisations rurales à la base est une solution à privilégier pour soutenir la population burundaise et, plus largement, pour favoriser la réalisation du deuxième Objectif de Développement Durable (ODD2)¹³.

La vision de la Coopération belge au développement dans la nouvelle Note stratégique sur l'Agriculture et la Sécurité alimentaire¹⁴ tend à privilégier les exploitations présentant un potentiel commercial afin de favoriser l'intégration aux chaînes de valeur et l'accès aux marchés (locaux, régionaux et internationaux). Une telle vision se conjugue difficilement avec le contexte burundais instable et peu propice à l'investissement, et tourne par conséquent le dos à la grande majorité des paysans et paysannes burundais.

Le besoin est aujourd'hui criant de consolider un tissu agricole durable et productif, capable de redonner la confiance et la dignité monde paysan burundais et d'assurer la sécurité alimentaire de la population.

Une dynamique de renforcement collectif - En l'absence d'encadrement par des services publics, le soutien aux organisations paysannes (coopératives, associations de producteurs) est aujourd'hui le meilleur garant de l'entraide et du développement dans le milieu rural. En effet, l'appui aux organisations de paysans et paysannes permet d'augmenter les revenus, d'améliorer

¹² Depuis avril 2015, l'Union européenne a consacré 47,5 millions d'euros à l'aide humanitaire pour la population burundaise.

¹³ Objectif de développement durable 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

¹⁴ *De l'agriculture de subsistance à l'entreprenariat agricole. Note stratégique 'Agriculture et sécurité alimentaire' pour la Coopération belge au développement*, adoptée en mars 2017.

les techniques culturales, de réduire la pénibilité du travail agricole, d'envisager un travail de plaidoyer auprès des autorités mais aussi de favoriser une cohésion sociale, particulièrement précieuse dans des environnements sous tension.

Un facteur de stabilité dans un contexte instable - L'agriculture paysanne agroécologique¹⁵ est en mesure de répondre aux besoins de viabilité économique et environnementale tout en générant des résultats socialement inclusifs. Pour atteindre cet objectif, il est crucial de développer des unités de stockage et de transformation en milieu rural afin d'augmenter la part de revenus des producteurs. De cette manière, les agro-éleveurs acquièrent de l'autonomie vis-à-vis des facteurs externes (aléas climatiques, agrobusiness, produits importés, aide internationale). Cette vision se révèle particulièrement pertinente dans le cas du Burundi puisque, comme le souligne le rapport de 2017 sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*¹⁶, favoriser les pratiques agricoles durables contribue à rendre les populations résilientes aux chocs - y compris les conflits - et permet d'atténuer le risque d'escalade des violences.

Conclusion

Le climat politique délétère qui prévaut aujourd'hui au Burundi occasionne de lourdes répercussions sur l'ensemble des secteurs d'activité du pays, comme nous l'avons vu via le prisme de l'agriculture.

Face à l'urgence de la situation, la détresse de la population et le risque d'embrasement tant au niveau national que régional, l'Union Européenne et la Belgique se doivent d'agir et d'appuyer les Burundais dans l'épreuve qu'ils traversent. Pour cela, elles doivent user des leviers diplomatiques dont elles disposent afin de remettre la situation du Burundi sous la lumière et de relancer une dynamique de dialogue avec les autorités burundaises. Enfin, la communauté internationale doit concentrer et poursuivre son action de soutien à l'égard du peuple burundais via des canaux non-gouvernementaux afin de consacrer le respect des droits fondamentaux de la population, y compris le droit à l'alimentation.

¹⁵ La Food and Agriculture Organization (FAO) des Nations Unies a créé une plateforme des connaissances sur l'agroécologie au sein de laquelle elle relève dix éléments démontrant que l'agroécologie répond adéquatement aux composantes économiques et sociales du système alimentaire. Disponible en ligne : <http://www.fao.org/agroecology/knowledge/10-elements/fr/>

¹⁶ FAO, FIDA, OMS, PAM, UNICEF, (2017), *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Rome, FAO. Disponible en ligne : www.fao.org/3/a-I7695f.pdf

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES

Au niveau politique :

- Remettre la situation du Burundi à l'agenda de la Belgique ainsi que de l'Union européenne ;
- Dénoncer le projet de référendum constitutionnel eu égard au contexte actuel (opposant en exil, pression subie par les opposants, instabilité généralisée, ...) ;
- Condamner publiquement les dérives du régime au regard des violations graves des droits humains, de la promulgation de législations nuisibles à la démocratie et à l'État de droit et enfin l'instrumentalisation des divisions au sein de la société ;
- Restaurer un climat de dialogue conformément aux accords de Cotonou avec les autorités burundaises, pour prévenir le délitement sécuritaire de la situation ;
- Poursuivre la politique des sanctions ciblées à l'égard des personnes responsables des violations des droits humains.

Au niveau agricole :

- Demander au Burundi de respecter ses engagements en allouant des ressources pour le secteur agricole à hauteur d'au moins 10% du budget national, conformément à la déclaration de Maputo ;
- Encourager l'élaboration de politiques agricoles qui prennent en compte les contraintes et les besoins des agri-éleveurs, y compris les organisations de femmes paysannes, en concertation avec les associations locales de développement rural ;
- Plaider pour la réalisation d'un plan de développement non-agricole en zone rurale afin de créer des emplois et attirer les jeunes ;
- Appuyer la création d'unités de stockage et de transformation en zones rurales afin d'augmenter la capacité de résilience des paysans et paysannes ;
- Inciter au développement de mécanismes de protection de l'agriculture burundaise via la régulation des importations, de l'aide alimentaire et de la captation des terres pour des projets non-agricoles ;
- Soutenir la création d'écoles à vocation professionnelle afin de former les jeunes à l'entreprenariat, notamment agricole ;
- Renforcer le soutien à la société civile burundaise et particulièrement aux associations actives dans le développement en milieu rural, dont les associations de femmes rurales.